

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ DE MONTRÉAL

R-4143-2021
(R-4045-2018, Phase 1, Étape 3)

BITFARMS LTD

Demanderesse

- et -

HYDRO-QUÉBEC

Mise en cause

- et -

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC,

(ci-après « AHQ »)

-et-

ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC,

(ci-après « ARQ »)

Intervenante

DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE DE BITFARMS DES DÉCISIONS
D-2021-007 ET D-2021-017, RENDUES
AU DOSSIER R-4045-2018, Phase 1, Étape 3)

COMPARUTION

Nous comparaissons pour l'intervenante, AHQ-ARQ, en cette cause sous toutes réserves que de droit.

Laval, ce 11 mars 2021

DHC Avocats

DHC Avocats

Procureurs de l'intervenante AHQ-ARQ